



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/179
28 janvier 1999

Cinquante-troisième session
Point 93, b, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/53/608/Add.2)]

53/179. Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 47/187 du 22 décembre 1992, 48/181 du 21 décembre 1993, 49/106 du 19 décembre 1994 et 51/175 du 16 décembre 1996,

Réaffirmant également la nécessité d'intégrer pleinement l'économie des pays en transition à l'économie mondiale,

Notant les progrès accomplis par ces pays pour parvenir à la stabilisation macroéconomique par le biais de réformes structurelles, qui nécessitent des politiques d'investissement plus actives,

Notant également que les pays en transition aspirent à un renforcement de la coopération régionale et interrégionale,

Notant avec satisfaction que certains pays en transition dont la réforme de l'économie est plus avancée ont été mieux à même de maintenir leur stabilité financière interne et externe en dépit de l'agitation qui règne sur les marchés financiers mondiaux,

Consciente qu'il est nécessaire de créer des conditions qui favorisent l'accès des exportations de ces pays aux marchés, conformément aux accords commerciaux multilatéraux,

Constatant avec préoccupation que l'économie des pays en transition est devenue plus vulnérable et a souffert face aux fluctuations soudaines des mouvements de capitaux à court terme,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Se félicite* des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale;
3. *Demande* aux organismes des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, agissant en collaboration avec les institutions multilatérales et régionales extérieures au système des Nations Unies compétentes, de continuer à mener des activités analytiques et à fournir aux gouvernements des pays en transition des conseils théoriques et une assistance technique pour les aider à renforcer le cadre social et politique mis en place pour les réformes de l'économie et du marché, ce qui permettrait d'instaurer, en particulier, les conditions nécessaires pour attirer les investissements étrangers, ainsi qu'à dépister les crises naissantes, afin d'assurer leur stabilité économique et financière;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur l'application de la présente résolution.

*91^e séance plénière
15 décembre 1998*

¹A/53/336.